

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES PROFILS DE POSTES DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS OUVERTS AU
TITRE DE LA CAMPAGNE D'EMPLOIS 2018

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE SIEGEANT EN FORMATION PLENIERE, EN SA
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017,

Vu l'article L712-6-1 III du code de l'Education ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;
Vu l'avis du Comité opérationnel CAP 20-25 ;
Vu l'avis du Conseil académique joint du 10 novembre 2017 ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les profils détaillés de postes d'enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018.

Membres en exercice : 80
Votes : 47
Pour : 45
Contre : 0
Abstentions: 2

Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,



Mathias BERNARD

Annexe :

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CAC UCA 2017-06-27-01

TRANSMIS AU RECTEUR : 27 NOV. 2017

PUBLIE LE : 27 NOV. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.